



**DELIBERATION**

N° CP\_2018\_12\_027

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 4 DÉCEMBRE 2018**

**Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

---

SERVICE : Pôle Administration générale et territoriale/Direction de la commande publique

---

**OBJET : Amendement de la cartographie des achats**

---

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. BOST, excusé, a donné délégation de vote à M. ARCHER ; M. ESCURE, excusé, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO ; Mme JARDEL, excusée, a donné délégation de vote à Mme FONTAINE ; Mme NOUHAUT, excusée, a donné délégation de vote à M. LAFAYE ; Mme PLAZZI, excusée, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

La Commission permanente a reçu délégation pour définir et autoriser la création d'opérations de travaux, d'ensembles homogènes et de familles de la nomenclature départementale de la commande publique.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser des modifications de montants de travaux.

### **INCIDENCES BUDGETAIRES**

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

## **RAPPORT**

La Commission permanente a adopté, le 06 février 2018, la cartographie des achats prévus en 2018.

S'agissant de prévisions, il convient de procéder à des adaptations afin, notamment, de prendre en compte le vote de la DM2.

Il vous est ainsi proposé les modifications de montants d'opérations de travaux indiqués dans le tableau en annexe.

J'ai l'honneur de soumettre le présent rapport à vos délibérations, lesquelles pourraient s'exprimer sur la base du projet proposé ci-après.

## **DECISION**

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 02 avril 2015 donnant délégation à la Commission permanente pour déterminer les modalités d'application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du règlement départemental de la commande publique ;

Vu les articles 20, 21, 22 et 23 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics ;

Vu le titre 1<sup>er</sup> du règlement départemental d'application du code des marchés publics ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'autoriser les modifications de montant d'opérations de travaux telles qu'elles figurent dans le tableau en annexe.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST (délégation de vote à M. ARCHER), M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL (délégation de vote à Mme FONTAINE), M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT (délégation de vote à M. LAFAYE), Mme PLAZZI (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme  
Transmis au représentant de l'État  
le 5 décembre 2018  
Affiché le 5 décembre 2018  
Publié au RAA du Département le 17 décembre 2018